

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Treizième session
Genève, 19 – 23 mai 2014

PROJET RELATIF AUX BREVETS ET AU DOMAINE PUBLIC : RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION

Document établi par le Secrétariat

1. Le descriptif du projet relatif aux brevets et au domaine public (CDIP/7/5 Rev.) précise qu'il devra être établi un rapport final d'auto-évaluation qui décrira les principaux résultats du projet et qui contiendra une évaluation finale concernant la réalisation de ses objectifs.
2. En conséquence, l'annexe du présent document contient le rapport d'auto-évaluation susmentionné.
3. *Le Comité est invité à prendre note des informations contenues dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_16_20_02
<u>Titre</u>	Brevets et domaine public
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 16</i> : Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.</p> <p><i>Recommandation n° 20</i> : Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs.</p>
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 50 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	1 ^{er} janvier 2012
<u>Durée du projet</u>	15 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur de l'innovation et de la technologie (programme 1)</p> <p>Liens avec les autres programmes : programmes 8, 9, 10 et 16</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet relatif aux brevets et au domaine public est décrit dans le document CDIP/7/5 Rev. Il consiste à examiner et à étudier les éléments suivants relatifs aux brevets et au domaine public :</p> <p>1) le rôle important d'un domaine public riche et accessible; et</p> <p>2) l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques relevant du monde de l'entreprise en ce qui concerne les brevets.</p> <p>Il complétera les conclusions de l'étude sur les brevets et le domaine public entreprise au titre du projet DA_16_20_01 et constituera une étape supplémentaire dans la mise en œuvre des recommandations n^{os} 16 et 20.</p>

<p><u>Responsable du projet</u></p>	<p>M. Marco Aleman</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté VII.1</i> Meilleure compréhension par les décideurs du rapport entre les défis mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle afin d'améliorer la prise de décisions de politique générale</p>
<p><u>Vue d'ensemble de la mise en œuvre du projet</u></p>	<p>On trouvera dans l'appendice II du présent rapport un résumé des résultats de l'auto-évaluation sur la base des principaux résultats du projet.</p> <p><i>Analyse</i></p> <p>Comme indiqué dans le descriptif du projet, celui-ci a consisté à entreprendre une étude au niveau microéconomique sur les brevets et le domaine public, qui a traité en particulier de l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques des entreprises en matière de brevets et du rôle important d'un domaine public riche et en accès libre.</p> <p>En conséquence, une étude intitulée "Étude sur les brevets et le domaine public (II)" (document CDIP/12/INF/2 REV.) a été réalisée par un groupe d'experts composé des personnes suivantes : James G. Conley, professeur de technologie à la Kellogg School of Management, Northwestern University (États-Unis d'Amérique), Peter M. Bican, doctorant, chaire de la gestion de la technologie et de l'innovation, Otto Beisheim School of Management (Allemagne) et Neil Wilkof, Dr. Eyal Bressler & Co., Ramat Gan (Israël). Cette étude a été présentée à la douzième session du CDIP, qui s'est tenue à Genève du 18 au 21 novembre 2013.</p> <p>L'étude, fondée sur les résultats de l'Étude sur les brevets et le domaine public (I) (document CDIP/8/INF/3 REV.), se divisait en trois parties. La partie I présentait un modèle théorique qui visait à expliquer le lien entre les brevets et le domaine public. La partie II traitait plus particulièrement des activités des "entités non productives" (NPE) et de la manière dont leurs modèles commerciaux respectifs enrichissent le domaine public. La partie III décrivait plus globalement les pratiques mises en œuvre par certaines entités en matière de brevets et étudiait l'incidence potentielle de la gestion des brevets sur le domaine public. On trouvera dans l'appendice I du présent rapport un bref résumé de l'étude. Celle-ci peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=253106. Conformément au descriptif du projet, les observations des membres et des observateurs du CDIP ont été jointes à l'étude dans leur langue originale (document CDIP/12/INF/2 REV. ADD.).</p>

	<p><i>Gestion du contenu du projet</i></p> <p>Le cahier des charges de l'étude a été établi conformément au descriptif du projet. L'étude a couvert les thèmes requis dans le cahier des charges. Pour veiller à ce que le contenu de l'étude définitive soit conforme au cahier des charges, l'équipe a établi des points de contrôle à différentes étapes des travaux (approche dite "<i>phase-gate process</i>" en anglais).</p> <p><i>Calendrier du projet</i></p> <p>L'étude a été achevée cinq mois plus tard que prévu en raison de la prolongation du temps de préparation demandée par les auteurs du fait de la complexité du sujet. Cela étant, l'étude définitive a été publiée bien avant la douzième session du CDIP (plus de deux mois avant la session), et les États membres ont donc eu tout le temps nécessaire pour l'analyser.</p> <p><i>Utilisation du budget</i></p> <p>Le taux d'utilisation du budget est de 84%. Les frais de voyage d'un expert, en vue de la présentation de l'étude à la session du CDIP, ont été moins élevés que prévu puisque, en raison de l'indisponibilité de l'auteur principal, celui-ci a été remplacé par un des coauteurs.</p>
<p><u>Retombées du projet et principaux enseignements tirés</u></p>	<p>Pour contribuer à la réalisation de l'objectif du projet, le Secrétariat a organisé une réunion parallèle à la douzième session du CDIP. Un des coauteurs a présenté l'étude lors de cette réunion parallèle, qui comptait une trentaine de participants. Compte tenu du peu de temps disponible pendant la session plénière du CDIP, l'on a jugé que la réunion parallèle offrait aux auteurs une occasion de mieux présenter aux États membres les conclusions de cette étude complexe sur le plan technique. Par ailleurs, cette forme de présentation a facilité le dialogue entre les auteurs et les membres et observateurs du CDIP intéressés par la question.</p> <p>Les commentaires formulés pendant la réunion parallèle ainsi que pendant le débat en plénière ont été généralement positifs. Un État membre a reconnu le bien-fondé de la conclusion de l'étude, qui souligne la complexité et les différents aspects nuancés de la relation générale entre les brevets, l'innovation et un domaine public riche et en accès libre, et a jugé que l'étude contribuait à la compréhension des modalités selon lesquelles les différents acteurs et facteurs agissaient sur le domaine public. Une organisation non gouvernementale a cependant fait remarquer qu'en raison des lacunes de leur base technologique, les pays en développement n'étaient pas en mesure d'utiliser efficacement les inventions tombées dans le domaine public sur leur territoire.</p> <p>Bien qu'aucun État membre n'ait indiqué, explicitement ou implicitement, que l'étude n'avait pas atteint l'objectif d'amélioration de la compréhension des questions, on notera que le nombre de</p>

	<p>commentaires formulés par les États membres lors de la présentation de l'étude au CDIP n'est peut-être pas suffisant pour permettre une évaluation statistiquement pertinente. Par ailleurs, même si l'étude a peut-être contribué à une meilleure compréhension des questions, la vérification de ses conclusions nécessiterait la mise en pratique des constatations par les États membres.</p>
--	--

[L'appendice I suit]

APPENDICE I

Résumé de l'Étude sur les brevets et le domaine public (II)

Fondée sur les résultats de l'Étude sur les brevets et le domaine public (I), l'Étude sur les brevets et le domaine public (II) apporte une nouvelle contribution et de nouveaux éclairages au débat sur les brevets et le domaine public. Plus spécialement, dans la partie I de l'étude, les auteurs présentent un modèle théorique qui vise à expliquer le lien entre les brevets et le domaine public, tant pendant l'application des droits du brevet déposé qu'après l'expiration de ces droits. Les auteurs expliquent que le domaine public compte à la fois des composantes *de jure* et des composantes *de facto*, et que le système des brevets peut contribuer au domaine public non seulement à l'expiration du brevet déposé à l'issue de sa durée de vie légale entière, mais aussi avant l'expiration de ce délai. Ces dynamiques sont expliquées au moyen de plusieurs graphiques et formules, agrémentés de commentaires explicatifs, que les auteurs présentent à l'appui de leur modèle heuristique. Les auteurs traitent aussi de la possibilité d'arbitrage entre brevets et domaine public par les pays dans lesquels aucun droit de brevet n'est demandé, et de la façon dont ce type d'arbitrage peut contribuer à l'innovation nationale, en particulier pour les pays en développement.

La partie II de l'étude traite plus spécialement des activités de diverses entités non productives (NPE), sous l'angle de la contribution de leurs modèles commerciaux respectifs à l'enrichissement du domaine public. Les auteurs analysent en particulier les catégories ci-après de NPE potentielles : i) les entités spécialisées dans la revendication de droits de brevets, ii) les agrégateurs de brevets, iii) les entités non concurrentes, iv) les intermédiaires en brevets et v) les universités et instituts de recherches. L'étude propose une représentation linéaire sous la forme de deux continuums graphiques qui font apparaître, d'une part, la contribution de chaque type d'entité à l'enrichissement du domaine public et, d'autre part, la tendance de chaque entité, en tant que titulaire de brevets, à faire appliquer ses droits.

La partie III décrit plus globalement les pratiques mises en œuvre par certaines entités en matière de brevets et étudie l'incidence potentielle de la gestion des brevets sur le domaine public. Les auteurs étudient tant les stratégies relatives aux brevets que la mise en œuvre de ces stratégies. Ils examinent aussi la question de savoir en quoi les activités menées par les acteurs en matière de brevets pourraient contribuer à l'existence d'un domaine public riche et en libre accès. La partie III est axée sur le dépôt de brevets et le processus d'innovation, et les auteurs y analysent les thèmes ci-après : les améliorations progressives et la création d'un arbre de connaissances, les stratégies défensives et offensives en matière de brevets, les demandes de brevet cachées, les brevets sous-marins et l'affinement de la portée des brevets. Les auteurs traitent ensuite des donations de brevets et de l'innovation ouverte, puis analysent la pratique de gestion des brevets appelée "perpétuation des brevets", en s'intéressant tout spécialement au développement du marché des médicaments génériques par la promulgation, en 1984, de la loi Hatch-Waxman aux États-Unis d'Amérique.

En conclusion, l'étude souligne la complexité et les différents aspects nuancés de la relation entre les brevets, l'innovation et un domaine public riche et en accès libre. Si les auteurs ne généralisent pas cette relation, ils conceptualisent néanmoins un modèle heuristique qui permet de contribuer fortement à une meilleure compréhension de la question.

[L'appendice II suit]

Résultats de l'évaluation sur la base des principaux résultats du projet

<u>Résultats du projet¹</u> <u>(résultat escompté)</u>	<u>Indicateur(s) de réussite</u> <u>dans la réalisation</u> <u>de l'objectif du projet</u> <u>(indicateurs de réussite)</u>	<u>Résultats de l'évaluation</u>
Étude au niveau microéconomique sur les brevets et le domaine public	Achèvement de l'étude conformément au calendrier et au cahier des charges établis en vue de sa présentation au CDIP.	Des experts externes ont réalisé l'étude conformément au cahier des charges. L'étude a été présentée à la douzième session du CDIP. Elle a été achevée cinq mois plus tard que prévu en raison de la prolongation du temps de préparation demandée par les experts.
	Commentaires des États membres sur l'étude lors de sa présentation au CDIP.	Les commentaires formulés pendant la réunion parallèle organisée en marge de la douzième session du CDIP ainsi que pendant le débat en plénière ont été généralement positifs. Cependant, le nombre de commentaires formulés par les États membres lors de la présentation de l'étude au CDIP n'est peut-être pas suffisant pour permettre une évaluation statistiquement pertinente.

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite</u> <u>dans la réalisation</u> <u>de l'objectif du projet</u> <u>(indicateurs de réussite)</u>	<u>Résultats de l'évaluation</u>
Meilleure compréhension des incidences sur le domaine public de certaines pratiques des entreprises dans le domaine des brevets et du rôle important d'un domaine public riche et accessible	Commentaires des États membres sur la mesure dans laquelle les résultats ont répondu à leurs préoccupations.	Un État membre, en particulier, a reconnu le bien-fondé de la conclusion de l'étude, qui souligne la complexité et les différents aspects nuancés de la relation générale entre les brevets, l'innovation et un domaine public riche et en accès libre, et a jugé que l'étude contribuait à la compréhension des modalités selon lesquelles les différents acteurs et facteurs agissaient sur le domaine public.

[Fin de l'appendice II et du document]

¹ Conformément à la section 3.2 du descriptif du projet original.